

Orléans, le 17/10/2023

Le Président

Références à rappeler : EB/SF/68 à

Monsieur Didier CHAVRIER

Objet : Lettre de mission référent laïcité de l'Université d'Orléans

Monsieur,

VU la Constitution, notamment son article 1^{er},

VU le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles L. 141-6, L. 811-1 et L. 952-2,

VU la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État,

VU l'article L121-2 du code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10-1,

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

VU le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

VU la charte de la laïcité dans les services publics adoptée au comité interministériel de la laïcité du 9 décembre 2022,

VU la lettre de la DGESIP, Madame Anne-Sophie BARTHEZ, en date du 8 septembre 2023 consacrant la création de référent laïcité au sein des EPSCP,

Vous avez accepté d'être nommé en tant que référent laïcité de l'Université d'Orléans et je vous en remercie.

Je vous prie de prendre connaissance du cadre de la mission qui vous a été confiée à compter du 3 mai 2022 jusqu'à l'entrée en fonction d'un(e) nouveau/elle Président(e).

Dans le cadre de vos fonctions, vous serez directement rattaché au Président et les moyens nécessaires à vos actions vous seront alloués par le cabinet de la Présidence. Vous disposerez au besoin d'une adresse courriel spécifique.

Le référent laïcité de l'université d'Orléans contribue à :

- proposer la politique de l'établissement en matière d'application du principe de laïcité (participation à l'écriture du règlement intérieur, diffusion d'une charte de la laïcité),
- être l'interlocuteur, en lien avec le service des affaires juridiques, recueillant les demandes des personnels et des usagers concernant l'application du principe de laïcité dans l'établissement,
- conseiller, dans le cadre d'une médiation, en cas de conflits pour toutes les catégories de personnels et pour les usagers,
- diffuser une culture du droit et une meilleure connaissance du principe de laïcité (aussi bien en matière de formation, de recherche, que dans les services techniques et administratifs) auprès de l'ensemble des catégories de personnels et de tous les usagers du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- déployer des actions d'information, de sensibilisation et de formation autour du principe de laïcité à destination de l'ensemble des membres de la communauté universitaire,
- mettre en œuvre des conventions avec des structures institutionnelles et associatives partenaires dans la promotion du principe de laïcité,
- organiser au sein de l'établissement la journée de la laïcité fixée au 9 décembre de chaque année,
- établir les éléments de veille permettant d'anticiper et de prévenir des conflits en mettant à disposition des ressources institutionnelles, scientifiques, pédagogiques) et déployer une foire aux questions relatives à la laïcité,
- établir un rapport d'activité annuel qui sera présenté au sein du conseil académique. Ce rapport annuel est transmis au référent ministériel laïcité. Le référent ministériel laïcité rédige une synthèse qui est transmise au Comité interministériel de la laïcité,
- participer au réseau des référents laïcité à l'échelle nationale,
- travailler en collaboration avec le service des affaires juridiques, le référent déontologue et les services compétents,
- participer à des évènements nationaux, notamment aux journées coanimées par le ministère et les conférences, et valoriser les actions de l'établissement dans ce cadre.

Je vous adresse à nouveau mes plus vifs remerciements pour votre investissement dans cette mission qui revêt une importance majeure pour notre établissement et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université

Éric BLOND